Nations Unies E/ECA/COE/44/5

Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

I. Introduction

1. L'intégration régionale demeure une voie viable vers le développement et la transformation structurelle de l'Afrique. Dans un environnement mondial en mutation rapide, marqué par des tensions géopolitiques, des perturbations des chaînes d'approvisionnement, des restrictions commerciales croissantes et les chocs climatiques, l'approfondissement de l'intégration régionale est désormais un impératif existentiel. Les efforts en vue de l'approfondissement de l'intégration sur le continent se font dans un contexte de résultats économiques mitigés, la croissance étant robuste dans certains pays et sous-régions, et anémique dans d'autres.

2. En 2024, le taux de croissance réel du produit intérieur brut du continent était de 3,2 %. Ce taux devrait atteindre 3,9 % en 2025 et 4,2 % en moyenne en 2026 et 2027. Au cours de la période 2026-2027, l'Afrique de l'Est devrait rester la sous-région connaissant la croissance la plus rapide, avec un taux de croissance moyen de 5,8 %, suivie de l'Afrique de l'Ouest (5,1 %), de l'Afrique centrale (2,8 %), de l'Afrique du Nord (1,9 %) et de l'Afrique australe (1,6 %). Les conditions budgétaires devraient s'améliorer modérément, le déficit budgétaire moyen du continent s'étant réduit de 6,0 % en 2025 à 5,4 % en 2026[1]. Toutefois, le coût élevé du service de la dette et la rigueur des conditions de financement extérieur limitent la marge de manœuvre budgétaire de nombreux États africains, et accroissent leur vulnérabilité au surendettement. Afin de rétablir une marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement productif et les services essentiels, il est indispensable d'alléger la dette et de réformer le système financier mondial. Le taux d'inflation moyen dans la région devrait diminuer pour revenir à 13,7 % en 2025, et à 10,4 % en 2026, notamment à la faveur de la baisse du prix des denrées alimentaires et du pétrole[2]. Néanmoins, des pressions inflationnistes peuvent persister dans certains pays, en raison de l'instabilité des prix des produits de base, des fluctuations des taux de change, de la baisse des rendements des cultures et de

* E/ECA/COE/44/1.

[1] Commission économique pour l'Afrique (CEA), *Rapport économique sur l'Afrique, 2025* (à paraître).

[2] Banque africaine de développement, « Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique : mise à jour, novembre 2025 » [Abidjan(Côte d'Ivoire), 2025].

A. 25-01313 (F)

la hausse des coûts dans l'agriculture, causée par les mauvaises conditions météorologiques. L'expiration de la Loi des États-Unis sur la croissance et les perspectives de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act*), le 30 septembre 2025, a suscité des incertitudes pour de nombreux pays africains, même si les législateurs des États-Unis ont récemment adopté une mesure prorogeant cette loi jusqu'au 31 décembre 2028[3].

II. Intégration commerciale

3. L'intégration commerciale continue de progresser : en juillet 2025, 49 États parties à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine l'avaient ratifié. Tous les États parties ont soumis leurs offres tarifaires ; les offres de 46 pays ont été vérifiées par le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ; 22 pays ont publié leurs listes provisoires de concessions tarifaires dans leur journal officiel. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté tous les protocoles à l'Accord examinés au cours des première et deuxième phases des négociations, ainsi que le Protocole sur le commerce numérique. Les annexes aux protocoles sur les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence devraient être adoptées en 2026. En outre, un accord a été conclu en ce qui concerne 92,3 % des règles d'origine, tandis que les négociations se poursuivent au sujet des textiles et des automobiles. En outre, 24 listes d'engagements spécifiques concernant le commerce des services ont été approuvées[4].

4. Bien que l'application de l'Accord soit en cours, l'expansion prévue du commerce intra-africain reste à concrétiser. Comme le montre la figure, le commerce intra-africain de marchandises s'élevait à 101,7 milliards de dollars en 2024, soit 15,1 % du commerce africain total.

Commerce intra-africain de marchandises, en pourcentage du commerce intra-africain total (en milliards de dollars), 2020-2024

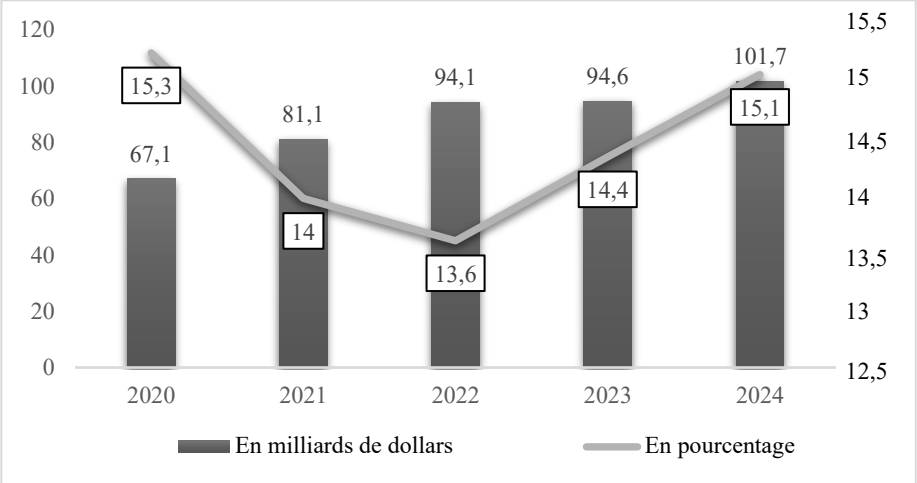

Source : Calculs de la CEA d'après les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Merchandise trade matrix, annual (analytical) », base de données UNCTADstat. Disponible à l'adresse suivante : https://unctadstat.unctad.org/datacentre /dataviewer/US.TradeMatrix (consulté le 3 novembre 2025).

Note : Le commerce intra-africain a été calculé comme étant la moyenne des exportations et importations intra-africaines.

[3] États-Unis, Congrès, « H.R.6500 – AGOA extension Act », 30 décembre 2025. Disponible à l'adresse suivante : www.congress.gov/bill/119th-congress/house-bill/6500/text.

[4] Centre du commerce international, *One Trade Africa: Continental brief #34, juillet 2025* (Genève, 2025).

5. Le secteur des services demeure la composante la plus importante du produit intérieur brut africain, représentant 48,8 % du total en 2024[5]. La même année, les exportations africaines de services sont passées à 158,9 milliards de dollars, contre 150,3 milliards de dollars en 2023. Les services de voyage sont restés l'élément prédominant des exportations africaines de services, représentant 36,1 % de l'ensemble des exportations de services en 2024, le deuxième élément le plus important étant les services de transport (24,3 %)[6].

6. En octobre 2025, 50 États avaient élaboré une stratégie nationale pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; la CEA a apporté son concours à l'élaboration de 43 de ces stratégies. Au cours de la période considérée, la CEA a publié le rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique*[7], dans lequel elle souligne l'importance d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord et de passer aux phases ultérieures de l'intégration. Par ailleurs, au cours de la période considérée, la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement ont élaboré l'Indice synthétique de l'intégration régionale en Afrique dans le but de suivre les progrès réalisés dans ce domaine sur l'ensemble du continent. La CEA a collaboré avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour évaluer les répercussions que pourrait engendrer la hausse des frais de douane imposés par les États-Unis sur les importations provenant des pays africains. En outre, au cours de la période considérée, elle a analysé les effets négatifs qu'ont entraînés cette hausse tarifaire sur les pays africains en développement sans littoral, notamment en ce qui concerne leur capacité à satisfaire aux priorités du Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034. Elle élabore également des notes d'orientation régionales et nationales concernant les conséquences de ces frais de douane, en particulier pour les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour l'Eswatini et pour le Lesotho. Enfin, en collaboration avec la CNUCED, la CEA organise une formation technique à l'intention des décideurs et des parties prenantes de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

III. Intégration monétaire et financière

7. L'adoption, en décembre 2024, de cadres de politique monétaire harmonisés pour chacune des sous-régions de l'Association des banques centrales africaines constituait un objectif essentiel des critères de convergence macroéconomique du Programme de coopération monétaire en Afrique de l'Association. En mai 2025, le Comité sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest avait adopté son cadre, et les comités sous-régionaux pour l'Afrique australe, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord avaient chacun approuvé leur plan d'action en vue de la mise en place d'un tel cadre[8].

8. Partout en Afrique, des avancées dans le développement des services financiers et numériques sont visibles sous la forme de systèmes de paiement transfrontaliers. Au niveau régional, le Système panafricain de paiement et de

[5] Voir *Rapport économique sur l'Afrique, 2025*.

[6] Organisation mondiale du commerce, *Exportations de services commerciaux, par secteur et par partenaire – Base annuelle (millions de $EU)*, base de données statistiques de l'OMC. Disponible à l'adresse suivante : https://stats.wto.org (consulté le 3 novembre 2025).

[7] CEA, Union africaine et Banque africaine de développement, *État de l'intégration régionale en Afrique – Réaliser la Communauté économique africaine : Vers une union douanière continentale africaine et un marché commun continental africain* (Addis-Abeba, CEA, 2025).

[8] Association des banques centrales africaines, liste des décisions de la réunion ordinaire du Bureau de l'Association des banques centrales africaines, Dakar, 20 mai 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://aacb.org/sites/default /files/Past_Event_documents/AACB%20List%20of%20Decisions_English.pdf.

règlement réduit la dépendance à l'égard des accords bancaires correspondants, permettant des transactions en temps réel en monnaies locales et réduisant le risque de change. À la mi-2025, le Système avait été étendu à 18 pays africains (le dernier étant l'Algérie), et 80 banques commerciales étaient connectées[9]. Au niveau sous-régional, les systèmes de paiement électronique, tels que le Système régional de paiement et de règlement du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, ont accéléré et simplifié les transferts intrarégionaux. Dans le même ordre d'idées, 15 États d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest se sont engagés, en novembre 2025, à mettre en place des systèmes de paiement interopérables et à réduire de 40 % le coût des transferts numériques transfrontaliers d'ici à 2028[10].

9. Compte tenu du rôle joué par les technologies numériques dans le développement durable, le Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie de la CEA a tenu sa quatrième réunion sur le thème « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive ». Au cours de cette réunion, qui s'est tenue en novembre 2025, les membres du Comité ont demandé qu'un appui continu soit apporté aux efforts visant à exploiter les technologies numériques au service du développement[11].

IV. Évolution des secteurs des infrastructures et de l'énergie

10. Des infrastructures fiables, concernant notamment le transport, l'énergie, le numérique et l'eau, renforcent la productivité, stimulent l'industrialisation et améliorent la prestation de services. La CEA estime que, pour répondre à la demande croissante qui découlera de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la région aura besoin d'investir 120,8 milliards de dollars dans le matériel de transport d'ici à 2030, dont 105,3 milliards pour les transports routiers, 4,2 milliards pour les transports ferroviaires, 2,4 milliards pour les transports maritimes et 8,9 milliards pour les transports aériens[12].

A. Infrastructures routières

11. La route reste le mode de transport dominant pour les marchandises et les passagers en Afrique, avec un réseau routier goudronné total estimé à environ 818 000 km. Néanmoins, l'Afrique est la région dont la densité routière est la plus faible au monde, disposant d'à peine 2,76 km pour 100 km^2 en moyenne, avec d'importantes disparités entre les pays (l'Afrique du Sud, l'Algérie et l'Égypte comptant à elles seules près de la moitié des routes goudronnées du continent)[13].

12. De grands projets sont en cours dans le cadre du deuxième plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique, qui couvre la période 2021-2030. Le Gouvernement égyptien a alloué

[9] Système panafricain de paiement et de règlement, *List of live commercial banks: version 016-08-25, latest update July 2025*, (Le Caire, 2025).

[10] Banque mondiale, *Sommet régional sur la transformation digitale en Afrique de l'Ouest et du Centre – Déclaration de Cotonou*, 18 novembre 2025.

[11] Voir le paragraphe 16 b) ii) du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième réunion (E/ECA/CPRTIIT/4/9).

[12] Voir *Rapport économique sur l'Afrique, 2025*.

[13] Africa Finance Corporation, *State of Africa's Infrastructure Report 2025: Mobilizing Domestic Capital* [Lagos (Nigéria), 2025].

123,6 millions de dollars[14] à la première phase de la construction de l'Autoroute libyenne, qui reliera l'Égypte à la Libye et au Tchad[15]. La section nord de l'autoroute transsaharienne, qui doit relier l'Algérie, le Mali, le Niger et le Nigéria, est achevée à 85 %, et la section sud à 45 %[16]. Le projet de construction d'un pont sur le fleuve Oubangui, reliant la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, en est encore à la phase de structuration technique, juridique et institutionnelle ; un accord formel de financement est attendu en 2026[17]. Enfin, l'achèvement d'un projet d'étude détaillée pour la construction d'un pont sur le Ntem, reliant le Cameroun et la Guinée équatoriale, était prévu pour la fin décembre 2025[18].

13. Au-delà de l'expansion des réseaux routiers, l'amélioration de la conception et de la qualité des routes est essentielle pour respecter les normes de sécurité et réduire le taux de mortalité, qui reste élevé dans de nombreuses parties du continent[19]. En conséquence, la CEA continue d'appuyer diverses initiatives en matière de sécurité routière. C'est ainsi que la Commission a contribué à l'organisation de la troisième édition du Prix Kofi Annan pour la sécurité routière, qui s'est tenue à Ezulwini, en Eswatini, en avril 2025, et au cours de laquelle les progrès réalisés sur le continent ont été présentés, de même qu'a été soulignée la nécessité d'investissements soutenus[20].

B. Transport ferroviaire

14. Le deuxième plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique comprend six projets ferroviaires visant à renforcer la connectivité régionale et à faciliter la circulation des biens et des personnes. Ces projets comprennent la construction d'une voie ferrée à écartement standard reliant Mombasa (Kenya), Nairobi, Malaba (Kenya) ; Malaba (Ouganda), Kampala et Kigali. Il s'agira d'un partenariat public-privé, 15 % du budget étant financé par les pouvoirs publics et 85 % par des investisseurs privés[21]. Les autorités ougandaises sont entrées dans la phase de mise en œuvre, après avoir obtenu un financement de 800 millions de dollars[22] de la Banque islamique de développement pour le tronçon de 272 km entre Malaba et Kampala[23], dont le coût total s'élèvera à 2,7 milliards de dollars[24].

[14] Intellinews, *Egypt allocates $123.6mn for first phase of strategic Libya land connection*, 4 août 2025.

[15] Programme de développement des infrastructures en Afrique, *Libyan Alternate Freeway*. Disponible à l'adresse suivante : https://au-pida.org/prospectus/project.php?id=68 (site consulté le 28 octobre 2025).

[16] Programme de développement des infrastructures en Afrique, *Modernisation of the RN01: (Trans-Saharan) between Ghardaia and Tamenrasset*. Disponible à l'adresse suivante : https://au- pida.org/prospectus/project.php?id=72 (site consulté le 28 octobre 2025).

[17] Programme de développement des infrastructures en Afrique, *Construction of a bridge over the Oubangui River*. Disponible à l'adresse suivante : https://au-pida.org/prospectus/project.php?id=59 (site consulté le 28 octobre 2025).

[18] Programme de développement des infrastructures en Afrique, *Project for the construction of the bridge over the Ntem River*. Disponible à l'adresse suivante : https://au-pida.org/prospectus/project.php?id=69 (site consulté le 28 octobre 2025).

[19] Programme de politiques de transport en Afrique, *Africa Status Report on Road Safety, 2025* (Washington,, Banque mondiale, 2025).

[20] Voir le paragraphe 24 du Rapport sur les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la sécurité routière en 2025 (ECE/TRANS/2026/21) au Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe.

[21] Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, *Construction of standard gauge Railway: Mombasa-Nairobi-Malaba-Kampala-Kigali line*. Disponible à l'adresse suivante : https://au-pida.org/prospectus/project.php?id=62 (site consulté le 28 octobre 2025).

[22] Reuters, *Uganda signs $800 million financing deal with Islamic Development Bank*, Construction Africa, 22 mai 2025.

[23] Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, *Construction of standard gauge Railway: Mombasa-Nairobi-Malaba-Kampala-Kigali line*.

[24] Sneha Abraham, *Uganda signs US$2.7 billion deal for Malaba-Kampala railway*, Construction Africa, 22 octobre 2024.

Dans le cadre d'un autre projet, les autorités tanzaniennes ont achevé une étude de faisabilité et un projet préliminaire de construction d'un chemin de fer de 1 000 km, dont la ligne principale ira de Mtwara à Mbamba Bay, reliée par des embranchements à Liganga et à Mchuchuma[25].

15. Un autre projet ferroviaire est en cours de réalisation en Afrique du Nord : la Banque mondiale a engagé 350 millions de dollars pour renforcer la compagnie ferroviaire nationale marocaine et revitaliser les lignes ferroviaires existantes dans ce pays[26]. En Afrique australe, les gouvernements botswanais et namibien ont lancé une étude de faisabilité pour le transport du charbon par le réseau ferroviaire transkalaharien, long de 1 500 km, reliant Gaborone à Walvis Bay (Namibie)[27]. En outre, en septembre 2025, les gouvernements chinois, tanzanien et zambien ont signé un accord aux termes duquel une société chinoise investira 1,4 milliard de dollars dans la revitalisation de la liaison ferroviaire par laquelle le cuivre est exporté à partir de la Zambie via la République-Unie de Tanzanie[28]. Enfin, en octobre 2025, la Commission européenne a engagé 50 millions d'euros pour renforcer les chaînes de valeur agricoles et les plateformes logistiques y associées le long du corridor de Lobito[29] ; ce projet d'infrastructure vise à réduire les coûts de transport du cuivre et d'autres matières premières en provenance de la République démocratique du Congo et de la Zambie vers le port de Lobito, en Angola, à des fins d'exportation.

C. Transport aérien

16. En février 2025, 38 États avaient signé l'engagement solennel de créer un marché unique du transport aérien africain, destiné à encourager l'intégration régionale, le tourisme et le commerce des services dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Le secteur aérien africain rebondit fortement après les perturbations causées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les prévisions faisant état d'une augmentation du trafic de passagers de 15 % en 2025 et les commandes d'avions des compagnies aériennes atteignant 23 appareils à la mi-octobre de cette année-là[30]. Lors du troisième Sommet sur le financement du développement des infrastructures en Afrique, qui s'est tenu à Luanda du 28 au 31 octobre 2025, la Commission de l'Union africaine a annoncé un plan d'investissement d'un montant de 30 milliards de dollars pour moderniser l'aviation africaine[31].

[25] Programme de développement des infrastructures en Afrique, *Construction of standard gauge railway from Mtwara/Mbamaba-Liganga to Mchuchuma*. Disponible à l'adresse suivante : https://au-pida.org/prospectus/project.php?id=63 (site consulté le 28 octobre 2025).

[26] Banque mondiale, *New support for rail transformation in Greater Casablanca to boost access to jobs, services, and opportunities*, 9 juin 2025.

[27] Railways Africa, *Namibia and Botswana target March 2026 for completion of trans-Kalahari railway feasibility study*, 18 octobre 2025.

[28] Tanzania-Zambia Railway Authority, Communiqué de presse : *CCECC to invest USD 1.4 billion in TAZARA for revitalisation* (consulté le 18 octobre 2025).

[29] Commission européenne, *EU-Angola partnership advanced through major investments in the Lobito Corridor*, 9 octobre 2025.

[30] Air Freight News, *IBA forecasts 15% growth in African air travel for 2025*, 16 octobre 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://airfreight.news/articles/full/iba-forecasts-15-growth-in-african-air-travel-for-2025.

[31] Union africaine, *African Union Commissioner outlines us$30 billion infrastructure investment plan at Luanda summit, prioritizing SAATM modernization*, 29 octobre 2025.

D. Infrastructures maritimes

17. Le secteur portuaire africain connaît une vague de privatisation. En effet, confrontés à des contraintes budgétaires, les États se tournent vers le secteur privé pour moderniser leurs infrastructures et en améliorer l'efficacité. L'Afrique du Sud, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie ont ouvert leurs ports à des opérateurs privés[32]. Parallèlement, la hausse des escales et la tendance pour les navires à être de plus en plus grands poussent les ports à moderniser la manutention des marchandises, à numériser leur logistique et à renforcer leur connectivité intermodale[33]. La tendance à la privatisation et à la modernisation des ports souligne leur rôle stratégique en tant que portes d'entrée pour les chaînes de valeur régionales et en tant que catalyseurs essentiels de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

18. Entre juin 2024 et juin 2025, le score de l'Indice de connectivité des transports maritimes réguliers des pays africains a augmenté en moyenne de 10 %, témoignant de leur intégration plus étroite dans les réseaux mondiaux de transport maritime. De nombreux navires cherchent à éviter la mer Rouge, où pèse le risque d'attaques. Cette situation est à l'avantage des ports africains, en particulier ceux de Mauritanie, de Namibie et, surtout, du Cameroun : la capacité des navires a triplé dans le port de Kribi. L'adoption de systèmes de « communauté portuaire » améliore l'efficacité : à Djibouti, un tel système a permis de diminuer le nombre de procédures manuelles de neuf à cinq, de réduire de cinq heures les délais de dédouanement, et d'effectuer des réservations en ligne en à peine quelques minutes, réduisant ainsi les délais d'exécution des terminaux de 24 heures à seulement une heure[34]. Ces améliorations illustrent le renforcement des performances du secteur maritime africain par la numérisation et par l'investissement.

19. En août 2025, dans le cadre du deuxième plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique, le concessionnaire du port de Beira (Mozambique) a annoncé qu'il prévoyait d'investir 9,9 millions de dollars dans la modernisation et l'expansion du port, qui représente un débouché essentiel pour les pays sans littoral d'Afrique australe[35].

E. Technologies de l'information et de la communication

20. Comme indiqué dans la note de synthèse établie par la CEA pour la quatrième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie (E/ECA/CPRTIIT/4/5), les entreprises africaines recourent de plus en plus à des technologies de pointe pour améliorer l'efficacité des transports, réduire les coûts et les émissions, moderniser les petites exploitations agricoles, renforcer la transparence et la sécurité dans l'industrie minière, accroître l'activité manufacturière grâce à des systèmes d'inventaire numérisés et améliorer les services financiers et numériques. Toutefois, en 2024, seuls 38 % des Africains avaient accès à Internet, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale, qui est de 68 %. Le fossé entre les zones urbaines et rurales reste marqué, 57 % des citadins étant connectés, contre 23 % des ruraux[36]. En ce qui

[32] Africa Finance Corporation, *State of Africa's Infrastructure Report*, 2025.

[33] CNUCED, *2024 Étude sur les transports maritimes : Points de passage maritimes stratégiques : naviguer entre les écueils* (publication des Nations Unies, 2024).

[34] CNUCED, *Étude sur les transports maritimes 2025 : tenir le cap dans des eaux turbulentes* (publication des Nations Unies, 2025).

[35] Diario Economico, *Cornelder prevê investir quase 10 M$ na ampliação do porto da Beira*, 3 août 2025.

[36] Union internationale des télécommunications (UIT), *Measuring digital development: facts and figures, 2024* (Genève, 2024).

concerne les différents pays, en 2023, plus de 80 % de la population du Botswana, de la Libye, du Maroc et des Seychelles utilisaient Internet, alors que cette proportion restait inférieure à 20 % au Burkina Faso, au Burundi, au Malawi, au Mozambique, en Ouganda, au Tchad et en Zambie[37]. Le fossé entre ces groupes de pays met en évidence la fracture numérique et l'inégalité de la transformation numérique en Afrique, et souligne l'importance de la souveraineté sur les données, car le manque d'infrastructures numériques nationales et la faible capacité règlementaire exposent les pays africains à un risque de dépendance numérique.

21. Même si, en 2024, la couverture du réseau mobile à large bande s'était étendue à toute l'Afrique, 86 % de la population ayant accès à au moins un réseau 3G, la couverture 5G reste limitée à 11 % de la population[38]. L'inclusion numérique demeure entravée par des coûts jugés inabordables : en 2023, un forfait de téléphonie mobile de base coûtait 4,5 % du revenu national brut moyen par habitant en Afrique, contre une moyenne mondiale de 1,3 %[39]. Une telle disparité affecte de manière disproportionnée les populations rurales et à faible revenu, et limite l'accès aux services numériques, au commerce électronique et à l'apprentissage en ligne.

22. Les États africains continuent d'étendre et de moderniser leur infrastructure numérique. Ainsi, le Gouvernement libérien a annoncé en juillet 2025 la mise en place, en partenariat avec la Commission de la CEDEAO et la Banque mondiale, un deuxième câble sous-marin reliant le pays au reste du monde et visant à améliorer la connectivité ; ce câble bénéficiera également à la Gambie, à la Guinée, à la Guinée-Bissau et à la Sierra Leone[40]. De telles initiatives de la part des communautés économiques régionales sont cruciales pour améliorer l'accès au large bande, réduire les coûts et favoriser une participation plus équitable à l'économie numérique.

23. En novembre 2025, la CEA a aidé le Gouvernement kényan à organiser son premier atelier national consacré à la chaîne de blocs pour la facilitation du commerce et l'amélioration de la compétitivité. Toujours au cours de la période considérée, la CEA a réalisé des études de cas au Libéria et à Madagascar afin d'évaluer l'infrastructure numérique de ces pays et leur état de préparation au commerce numérique. Ces études ont révélé un besoin évident de réformes politiques ciblées, d'améliorations règlementaires et d'investissements stratégiques pour renforcer l'écosystème numérique de chaque pays et faciliter la mise en œuvre effective du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique. Toujours en novembre 2025, la CEA a mené des activités de renforcement des capacités des fonctionnaires et des représentants d'entreprises privées (dont des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes) sur l'utilisation des technologies numériques pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'Accord.

[37] UIT, *Individuals using the Internet*, base de données DataHub. Disponible à l'adresse suivante : https://datahub.itu.int/data/?e=1&i=11624 (site consulté le 12 janvier 2026).

[38] UIT, *Population coverage, by mobile network technology*, base de données DataHub. Disponible à l'adresse suivante : https://datahub.itu.int/data/?i=100095&s=430 (site consulté le 12 janvier 2026).

[39] UIT, *Facts and figures 2023: affordability of ICT services*. Disponible à l'adresse suivante : www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2023/10/10/ff23-affordability-of-ict-services/ (site consulté le 12 janvier 2026).

[40] Akim Benamara, *Liberia partners with ECOWAS and World Bank to launch second submarine cable project*, TechAfrica News, 18 juillet 2025.

F. Énergie

24. L'accès à l'électricité et à des combustibles de cuisson propres demeure un enjeu critique en matière de développement et de santé publique. En 2023, près de 565 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne. La région abritait également près de la moitié des 2,1 milliards de personnes dans le monde qui n'avaient pas accès à des combustibles de cuisson propres[41].

25. La Banque africaine de développement continue d'intensifier ses investissements dans le domaine de l'énergie, grâce à des initiatives telles que le Fonds pour l'énergie durable pour l'Afrique et la Facilité pour l'inclusion énergétique, qui accordent des financements à effet catalyseur à des entreprises actives dans les domaines des énergies renouvelables, des mini-réseaux et de l'accès à l'énergie. En juillet 2025, le Fonds a approuvé un financement concessionnel de 6 millions d'euros destiné à la centrale solaire de 18 mégawatts de Dédougou, au Burkina Faso, afin d'appuyer l'action des autorités de ce pays en faveur de la production d'énergies renouvelables et de la transition énergétique[42].

26. Entre 2022 et 2023, le financement public international destiné aux sources d'énergie renouvelables, qui était resté inchangé l'année précédente, a augmenté de 18 %. Ce financement a été réparti de manière inégale, 66 % allant à des projets solaires, 11 % à des projets hydroélectriques et les 23 % restants à d'autres projets d'énergie renouvelable. La Banque mondiale a fourni 59 % des fonds, l'Allemagne et l'Union européenne 7 % et 5 %, respectivement. L'Afrique restait le principal bénéficiaire de subventions au monde, recevant un total de 822 millions de dollars[43].

27. La CEA aide ses membres à élargir l'accès à l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à mobiliser des investissements dans les infrastructures connexes, grâce à une planification intégrée, au commerce transfrontière de l'énergie et à la coordination des politiques[44]. En outre, des études de la CEA ont montré que l'hydrogène vert représentait une potentialité stratégique pour les États et les institutions africains, permettant d'exploiter le potentiel des énergies renouvelables du continent tout en diversifiant sa base industrielle[45].

G. Financement des infrastructures

28. En 2020, le déficit de financement des infrastructures en Afrique restait important, les besoins annuels étant compris, selon les estimations, entre 130 et 170 milliards de dollars. Quand bien même les pays africains contribuent pour environ 40 % des 80 milliards de dollars actuellement investis chaque année, un déficit important persiste[46]. L'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire et l'ensemble d'exigences de solvabilité auxquelles les banques doivent satisfaire, connu sous le nom de « Bâle III », limitent encore la capacité de certains investisseurs à financer durablement les infrastructures. La résolution

[41] Agence internationale de l'énergie *et al.*, *Tracking SDG7 : The Energy Progress Report, 2025* (Washington, Banque mondiale, 2025).

[42] Banque africaine de développement, *Burkina Faso : le Fonds pour l'énergie durable en Afrique engage six millions d'euros pour développer un projet solaire à Dédougou dans le cadre de l'initiative Desert to Power*, 28 juillet 2025.

[43] Agence internationale de l'énergie *et al.*, *Tracking SDG7*.

[44] CEA, *Africa leads in energy potential but trails in investment*, 16 juillet 2025.

[45] Voir *Rapport économique sur l'Afrique, 2025*.

[46] Africa-Europe Foundation et Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, *The Missing Connection: Unlocking Sustainable infrastructure Financing in Africa* [Bruxelles ; Midrand (Afrique du Sud) ; 2025].

de ce problème passe par la hausse du financement des banques multilatérales de développement, y compris des augmentations de capital et la réorientation des droits de tirage spéciaux en tant que capital hybride, en vue d'élargir l'accès à des financements à long terme abordables et de mobiliser les investissements privés.

29. Lors du troisième Sommet sur le financement du développement des infrastructures en Afrique, l'Alliance des institutions financières multilatérales africaines et l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ont mis sur pied un mécanisme de financement des infrastructures d'une valeur de 1,5 milliard de dollars destiné aux projets de développement de l'Union africaine. Ce mécanisme comprend jusqu'à 100 millions de dollars destinés au financement de la préparation des projets, car une préparation inadéquate demeure un obstacle majeur à la réceptivité à l'investissement sur l'ensemble du continent. La première phase sera axée sur l'appui à cinq projets prioritaires, qui seront suivis de six autres projets, couvrant les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et des technologies de l'information et de la communication, en vue de renforcer la connectivité et l'intégration régionales[47]. En aménageant un environnement plus propice aux investissements dans les infrastructures, cette initiative favorisera la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et contribuera aux progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation).

V. Intégration sociale

30. Malgré une participation croissante, les programmes d'enseignement supérieur ne correspondent toujours pas aux besoins du marché du travail, ce qui contribue à une inadéquation des compétences et à un taux élevé de chômage et de sous-emploi des jeunes, en particulier dans les domaines du numérique et des technologies de l'information et de la communication[48]. Pour remédier à cette lacune, l'Union africaine a, dans le cadre de son thème de 2024, à savoir « Éduquer une Afrique adaptée au XXI^{e} siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, durable et pertinent pour l'Afrique », mis l'accent sur des domaines tels que l'apprentissage fondamental ; les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques ; et l'enseignement supérieur. Ce thème visait à jeter les bases de réformes destinées à mieux faire correspondre l'enseignement aux exigences du marché du travail et à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie).

31. Le financement est essentiel au fonctionnement des systèmes de santé et à la réalisation des objectifs connexes du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notamment la couverture sanitaire universelle. De nombreux pays africains n'ont toujours pas atteint l'objectif fixé dans la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, par laquelle les États membres de l'Union africaine se sont engagés à allouer au moins 15 % de leur budget national à la santé[49]. La CEA continue d'appuyer les efforts visant à renforcer les systèmes de financement de la santé

[47] Banque africaine d'import-export, *AAMFI and AUDA-NEPAD launch USD 1.5 billion AAMFI infrastructure financing facility*, 31 octobre 2025.

[48] Hanan Morsy et Adamon Mukasa, *Youth jobs, skill and education mismatch in Africa*, Working Paper Series, n^{o} 326 [Abidjan (Côte d'Ivoire), Banque africaine de développement, 2019].

[49] Union africaine, document OUA/SPS/ABUJA/3.

dans toute l'Afrique, par des analyses, des activités de renforcement des capacités et la mobilisation de ressources.

VI. Migration et libre circulation des personnes

32. L'évolution de l'ouverture des visas en Afrique en 2025 renvoie une image mitigée faite de progrès et de régression, avec une augmentation du nombre de scénarios de voyage pour lesquels un visa est exigé avant le voyage, résultant en partie de la transition de systèmes de délivrance de visas à l'arrivée à des systèmes de visas électroniques. En 2025, le Gouvernement kényan avait exempté les ressortissants de 51 pays africains de son autorisation de voyage électronique, devenant ainsi le troisième pays du continent où le régime de visas était le plus ouvert (les deux premières places à cet égard revenant à la Gambie et au Rwanda)[50]. Le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO en janvier 2025 n'a pas entraîné de restrictions immédiates à la mobilité, la Commission de la CEDEAO ayant accepté de continuer, à titre provisoire, à reconnaître les documents d'identité délivrés alors que ces pays étaient membres de la Communauté et à autoriser leurs ressortissants à voyager sans visa[51].

33. Les progrès dans la mise en œuvre du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement restent limités, puisqu'il n'a été ratifié que par quatre États membres de l'Union africaine (Mali, Niger, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe). La lenteur des progrès de l'entrée en vigueur du Protocole, due à des préoccupations concernant la sécurité des frontières, la gestion des migrations et l'harmonisation juridique, entrave les aspirations à la libre circulation et une intégration continentale plus globale. Un renouvellement de l'engagement politique, inspiré par des activités de sensibilisation et un appui technique, est essentiel pour accélérer le rythme de ratification et permettre au Protocole de jouer un rôle de catalyseur essentiel de l'intégration régionale.

34. La CEA continue d'apporter son appui à ses membres par le biais d'études fondées sur des données probantes, d'analyses des politiques et de dialogues multipartites consacrés à ce Protocole, notamment avec l'organisation conjointe d'une séance parallèle sur la question lors du neuvième Forum panafricain sur les migrations, qui s'est tenu au Cap, en Afrique du Sud, en décembre 2025. La CEA appuie également le partage des connaissances et le renforcement des capacités pour faire progresser la ratification du Protocole et son incorporation dans le droit interne, dans le cadre d'efforts plus larges visant à encourager l'intégration régionale et la mobilité de la main-d'œuvre.

35. La CEA et la Commission de l'Union africaine ont mené conjointement une étude sur le renforcement de la libre circulation des personnes et les mesures visant à accroître la mobilité de la main-d'œuvre et la transférabilité des compétences au Ghana, au Kenya et en Zambie[52], dans le cadre de laquelle elles ont relevé des problèmes tels que la non-comparabilité des systèmes éducatifs et l'absence de systèmes appropriés d'interprétation efficace des qualifications. Cette étude comportait une recommandation visant à aider les États africains à mettre en place les systèmes et les capacités nécessaires à la reconnaissance et à l'équivalence effectives des compétences et des qualifications dans divers domaines, pays et systèmes éducatifs.

[50] Banque africaine de développement et Union africaine, *Africa Visa Openness Report 2025* (Rapport 2025 sur l'ouverture des régimes de visa, uniquement disponible en anglais), Abidjan (Côte d'Ivoire), 2025.

[51] Festus Aboagye, *The withdrawal of AES from ECOWAS*, Amani Africa, 31 janvier 2025.

[52] *Enhancing Free Movement of Persons and Pathways for Labour Mobility and Skills Transportability in Ghana, Kenya and Zambia* (à paraître).

VII. Gouvernance, paix et sécurité et lien avec l'intégration régionale

36. La gouvernance, la paix et la sécurité sont indispensables au progrès de l'intégration régionale et du développement durable en Afrique. L'insécurité pèse sur les ressources publiques, aggravant les pressions budgétaires existantes et limitant les dépenses réalisées en faveur du développement.

37. En Afrique du Nord, en octobre 2025, plus de 11,9 millions de personnes avaient été déplacées de force hors du Soudan, dont 4,2 millions de réfugiés, demandeurs d'asile et rapatriés, qui avaient fui pour l'essentiel en direction de l'Égypte, du Soudan du Sud et du Tchad[53]. Le conflit au Soudan entraîne également d'autres conséquences pour les pays voisins, en particulier le Soudan du Sud : comme indiqué dans un document de séance (A/HRC/60/CRP.5) présenté par la Commission des droits de l'homme au Soudan du Sud au Conseil des droits de l'homme lors de sa soixantième session, ce conflit a provoqué une fermeture prolongée et préjudiciable sur le plan économique de l'un des deux oléoducs utilisés pour les exportations de pétrole du Soudan du Sud, tandis que l'afflux de populations déplacées a mis à rude épreuve les ressources et les services publics déjà limités du pays.

38. En Afrique de l'Ouest, plus de la moitié de tous les décès liés au terrorisme dans le monde en 2024 ont eu lieu au Sahel – le Burkina Faso, le Mali et le Niger étant les pays les plus touchés. Bien que le Burkina Faso ait enregistré une baisse de 21 % du nombre de décès liés au terrorisme en 2024, ce pays compte encore un cinquième de ces décès dans le monde. En revanche, le Niger a connu une nette inversion de ses progrès antérieurs : le nombre de décès liés au terrorisme y a augmenté de 94 %. Le Nigéria continue de faire face à des menaces persistantes de la part de groupes terroristes, malgré les opérations antiterroristes menées actuellement en Afrique de l'Ouest[54].

39. En Afrique de l'Est, la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie a été lancée en janvier 2025, succédant à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en août 2024 et autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2767 (2024), cette mission a pour mandat d'aider le Gouvernement somalien à lutter contre Al-Shabaab et les groupes qui lui sont affiliés, à stabiliser les zones récupérées et à promouvoir les priorités définies en matière d'édification d'un État.

40. Le 27 juin 2025, les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont signé, avec la médiation des gouvernements des États-Unis et du Qatar, un accord de paix visant à mettre fin au conflit prolongé dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 29 juin, la mission de la SADC en République démocratique du Congo a achevé son retrait. Parallèlement, l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la SADC sont convenues de fusionner leurs efforts de médiation en un processus unique dirigé par des Africains. Malgré ces avancées diplomatiques, comme le montre le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2025/615), ce pays comptait quelque 5,3 millions de personnes déplacées en août 2025.

[53] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Sudan Situation*, Operational Data Portal. Disponible à l'adresse suivante : https://data.unhcr.org/en/situations/sudansituation (site consulté le 30 octobre 2025).

[54] Institute for Economics and Peace, *Global Terrorism Index, 2025* [Sydney (Australie), 2025].

41. En Afrique centrale, à la suite d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement centrafricain et les deux groupes armés les plus actifs du pays, 11 des 14 groupes armés qui s'opposaient au Gouvernement ont été dissous entre avril et octobre 2025[55]. Dans sa résolution 2800 (2025), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine jusqu'au 15 novembre 2026. Ailleurs en Afrique centrale, le Cameroun se classait au dixième rang des pays les plus touchés par le terrorisme dans le monde en 2024, avec 153 incidents ayant fait 205 morts[56].

42. En Afrique australe, en juillet 2025, la Banque africaine de développement a approuvé un don de 17 millions de dollars au titre de l'aide au relèvement et à la résilience dans la province de Cabo Delgado, au Mozambique. Le projet vise à s'attaquer aux causes profondes de la fragilité, en favorisant l'autonomisation économique des jeunes et des femmes[57].

43. La résurgence de changements anticonstitutionnels de gouvernement dans certains pays souligne l'importance du renforcement de la gouvernance et de l'appui à la stabilité. Au 31 décembre 2025, des élections nationales avaient eu lieu au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Malawi, en République centrafricaine, en République-Unie de Tanzanie et aux Seychelles. Si certaines élections se sont déroulées de façon pacifique, d'autres ont été suivies de phases d'instabilité post-électorale.

VIII. Conclusions et recommandations

44. Bien que le continent soit en proie à de nombreux problèmes, ses perspectives économiques sont positives. D'importants progrès ont été accomplis dans le développement des infrastructures, dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans l'approfondissement de l'intégration.

45. La CEA continuera à :

a) Aider ses membres et les communautés économiques régionales à appliquer les stratégies nationales et sous-régionales de mise en œuvre de l'Accord ;

b) Apporter à ses membres un soutien dans les domaines de la libre circulation des personnes, de la mobilité de la main-d'œuvre et de la transférabilité des compétences, dans le cadre de concertations avec les parties prenantes et d'activités de renforcement des capacités ;

c) Appuyer les efforts visant à renforcer les systèmes de financement de la santé partout sur le continent, grâce à des analyses des politiques fondées sur des données probantes, à des activités de renforcement des capacités et à des initiatives de mobilisation de ressources ;

d) Aider ses membres à remédier à la vulnérabilité de la dette par des analyses fondées sur des données probantes, des dialogues sur les politiques et des campagnes en faveur d'une réforme de l'architecture financière mondiale, en vue de rétablir une marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement productif et le développement durable.

[55] Exposé présenté à la 10025e séance du Conseil de sécurité, tenue le 28 octobre 2025, par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, Mme Valentine Rugwabiza ; voir S/PV.10025.

[56] Institut pour l'économie et la paix, *Indice mondial du terrorisme, 2025*.

[57] Banque africaine de développement, *La Banque africaine de développement approuve un don de 17 millions de dollars pour la reconstruction du nord du Mozambique touché par le conflit*, 16 juillet 2025.

46. Les membres de la CEA devraient :

a) Accélérer la mise en œuvre de l'Accord et des protocoles s'y rapportant afin de tirer pleinement parti des avantages du commerce intra-africain et de l'intégration des chaînes de valeur, étape fondamentale vers un approfondissement de l'intégration continentale ;

b) Poursuivre l'adoption et le financement de plans d'action nationaux en faveur de la transformation numérique, en donnant la priorité à la réduction des lacunes en matière de connectivité, au renforcement des compétences numériques et à l'expansion des infrastructures publiques numériques interopérables, tout en favorisant la souveraineté sur les données par la mise en place d'une gouvernance, de cadres règlementaires et d'infrastructures de données nationales appropriés pour encourager l'inclusion numérique ;

c) Promouvoir l'enseignement et le renforcement des compétences en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, notamment en comblant l'écart entre les sexes et en adaptant leurs politiques éducatives aux besoins du marché du travail ;

d) Résoudre les problèmes de paix, de sécurité et de gouvernance qui continuent d'entraver la progression de l'intégration régionale.